



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 28 octobre 2016**

Le 28 octobre 2016, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, SAUVAT Jean-Claude, BELIN Etienne, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, CANTE Géraldine, MOREAU Coraline, LAGNIER Séverine.

Etait absent : GRENET Laurent

Etaient absents et ayant remis pouvoir : BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, TAHARI Alain, DESENDIER Lionel, CORBIN Bruno

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Mme PARRY est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1/ Le conseil municipal a donné un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information au demandeur (PPGD).

2/ Le conseil municipal a pris acte du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017/2022 de Riom Communauté et a rendu un avis favorable.

3/ Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de Riom Communauté portant notamment sur la compétence commerce et plus précisément les foires et marchés d'approvisionnement couverts ou aériens.

4/ Le conseil municipal a validé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur la restitution de la halle de Riom à la commune.

5/ Le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2014 à 2017.

6/ Le grand appartement au-dessus de la mairie est loué. Le montant du loyer mensuel est fixé à 650€ + 15€ de charges.

7/ A compter du 1^{er} janvier 2017, le taux de garantie du contrat « risques statutaires » passe de 8 à 8.40%.

8/ Mme LABAYE a repris ses fonctions le 12 octobre à mi-temps thérapeutique. Elle est actuellement en congés et retrouvera son poste à l'Agence postale Communale fin décembre pour une durée hebdomadaire de 17h30. Les horaires restent à définir sur 6 jours d'ouverture par semaine.

9/ Suite au cambriolage de cet été, il a été décidé d'installer une alarme à l'atelier municipal.

10/ Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir à un nom de rue pour le lotissement des Baillardes ainsi qu'à un nom pour la future école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.